

DEPARTEMENT
de
SEINE-ET-MARNE

MAIRIE DE BOURRON-MARLOTTE

Code postal 77780

ARRONDISSEMENT
de
FONTAINEBLEAU

Bourron-Marlotte, le 19 Novembre 1998

Téléphone : 01.64.45.58.50

Fax : 01.64.45.61.32

COPIE

PUBLICITE TEMPORAIRE

**(Manifestations commerciales de courte durée
hors organisations municipales et associatives de la commune)**

Il est rappelé que la mise en place de panneaux publicitaires dans la commune est régie par la Loi du 29 décembre 1979 et par le règlement de la Zone de Publicité Restreinte (arrêté préfectoral 92 DAE 1 PUB N° 23 et arrêté municipal du 29 décembre 1993).

L'implantation des panneaux n'est autorisée qu'aux emplacements et avec les dimensions stipulés dans cette réglementation.

En complément de ces règlements, la mise en place temporaire de panneaux mobiles peut être tolérée lorsque ces publicités annoncent des manifestations exceptionnelles commerciales présentant un intérêt économique, culturel, sportif, pour les habitants de la commune et d'une durée maximale de 72 heures. Cette implantation devra respecter les conditions suivantes :

- autorisation préalable à demander en Mairie
- dimensions maximales des pannes : 70 x 120 cm
- implantation limitée aux secteurs géographiques précisés dans la liste sur le plan ci-annexés et avec des caractéristiques en conformité avec la Loi du 29 décembre 1979
- nombre total de panneaux par secteur (toutes manifestations confondues) : 2
- mise en place des panneaux moins de 72 heures avant le début de la manifestation
- dépose des panneaux 24 heures au plus tard après la clôture de la manifestation

Le Maire Adjoint Urbanisme et Environnement

Bidino

Le Maire,



PUBLICITE TEMPORAIRE

(Manifestations commerciales de courte durée
hors organisations communales et associatives de la commune)

Secteurs tolérés: 2 panneaux par secteur

Emplacement plan

- | | |
|---|------|
| • Carrefour Nationale 7 / rue du Maréchal Foch | n° 1 |
| • Rue Blaise de Montesquiou: Gare SNCF | n° 2 |
| • Rue Blaise de Montesquiou: parking du marché | n° 3 |
| • Carrefour rue Général de Gaulle / avenue Jules Duquesne | n° 4 |
| • Carrefour rue Armand Charnay / rue Kléber | n° 5 |
| • Rue Murger: entre rue Cicéri et rue Villée Saint El | n° 6 |
| • Carrefour rue Gambetta / rue Louis Rault | n° 7 |

